

**Sommaire**

- 1 > Concertation : des avancées et des interrogations !
- 2 > GRETA : le SNALC-FGAF approuve le relevé de conclusions !
  - > Le point sur l'action intersyndicale de l'enseignement professionnel
- 3 > Education nationale et compétitivité : vérités et naïvetés du rapport Gallois sur le sujet !
- 4 > Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

## Concertation : des avancées et des interrogations !

Nous avons déjà souligné le changement majeur d'attitude de l'ensemble de la structure de l'Education Nationale à l'égard du personnel et de ses représentants. Nous sommes écoutés quand nous parlons, de vrais échanges s'instaurent depuis l'été, et pas uniquement dans les réunions de la concertation pour la refondation de l'école de la République.

**Ainsi nous nous félicitons de la sanctuarisation du budget de l'Education Nationale, des avancées concernant le réseau des GRETA et de l'engagement du Ministre de réduire la part des contrôles en cours de formation dans la voie professionnelle et d'offrir à nouveau une réelle possibilité d'obtenir un baccalauréat professionnel en quatre ans.**

**Nous conservons néanmoins certaines craintes à l'analyse de propositions comme celles du rapport Gallois, ou pire quand nous apprenons que la voie professionnelle ne ferait plus partie de la loi d'orientation sur l'Ecole** qui sera soumise au Parlement prochainement sous prétexte que la voie professionnelle relèverait de plusieurs ministères et des Régions.

**Nous osons croire que les espoirs créés par la concertation ne seront pas tous déçus !**

**Anne-Marie LE GALLO-PILEAU**  
*Secrétaire nationale à l'enseignement professionnel et technologique*

# GRETA :

## le SNALC-FGAF approuve le relevé de conclusions !

Nous évoquions dans notre lettre électronique de juin (n°27) l'espoir né d'une première rencontre de l'intersyndicale des GRETA avec les représentants du Ministre. Aujourd'hui, après une dernière réunion le 23 novembre, le relevé de conclusions de cette négociation s'avère très encourageant puisqu'il est précisé que : "**Le projet de loi d'orientation et de programmation mentionnera explicitement la formation continue des adultes comme un objectif du service public d'éducation.**" Par ailleurs, le statut des personnels reste inchangé, conformément à la demande faite.

Rappelons que les GRETA constituent le premier réseau national de formation professionnelle pour adultes et que, sous prétexte de concurrence déloyale et de prétendu oukase bruxellois, une grande réforme visant à les transformer en Groupements d'Intérêts Publics (GIP), et se faisant à verser tous les formateurs issus des différents corps de professeurs dans le corps des Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation (ITRF) avait été entamée sous le précédent gouvernement, pro-

voquant une levée de boucliers de tous les syndicats, y compris le SNALC-FGAF bien sûr.

**En effet, nous sommes attachés au maintien des statuts mais plus encore à la mission de service public de l'Education Nationale, partout et pour tous ! Et cette mission ne saurait être sacrifiée sur l'autel bruxellois de la concurrence soi-disant déloyale ! D'autant que les GRETA sont quasiment les seuls à s'occuper des publics les plus fragiles, qui n'intéressent pas les entreprises privées de formation.**

**Le SNALC-FGAF prendra donc une part active aux groupes nationaux et académiques de suivi de la mise en œuvre de cette réforme cruciale, comme il l'a fait pour la concertation pour la refondation de l'école de la République. Il veillera en particulier au maintien d'une offre de formation variée dans toutes les Régions et tant que faire se peut à la réduction de la précarité des formateurs des GRETA.**

**Anne-Marie LE GALLO-PILEAU**

### Le point sur l'action intersyndicale de l'enseignement professionnel

L'intersyndicale se félicite des avancées que représentera la loi d'orientation avec la sanctuarisation du budget de l'éducation.

Mais elle demande une évaluation complète des modes d'évaluation actuels, en particulier bien sûr le CCF et l'épreuve dite de « contrôle » du baccalauréat professionnel (oral de rattrapage) qui se résume à une vaste mascarade. Il s'agit de revenir à des modes d'évaluation qui garantissent la qualité des diplômes obtenus par les jeunes.

Par ailleurs, elle s'inquiète du fait que –contrairement au texte étudié nuitamment le 12 novembre- la voie professionnelle soit désormais exclue de la loi pour cause d'interministérialité (la voie professionnelle ne relèverait pas que de l'Education Nationale) et de futur acte trois de la décentralisation.

Nous attendons avec circonspection et impatience à la fois le texte définitif et devons nous revoir mi-décembre sur le base de ce texte.

Nous défendons le caractère national de la voie professionnelle et la valeur de ses diplômes.

**Consultez aussi le Diaporama SNALC  
de l'enseignement professionnel & technologique  
d'un simple clic sur **DIAPORAMA****

# Education nationale et compétitivité : vérités et naïvetés du rapport Gallois sur le sujet !

Louis Gallois présente dans son rapport des analyses pertinentes mais aligne aussi les poncifs habituels sans évoquer la racine de certains problèmes : c'est ce qui nous a fait réagir, même si ce rapport ne connaît qu'une gloire bien discrète.

## Les constats partagés

Nous avons le regret de partager l'observation faite en préambule du chapitre consacré à la formation : " *la préoccupante régression de la France dans les classements PISA* ". Et nous approuvons évidemment les auteurs du rapport qui estiment que " *l'éducation est à la base de la compétitivité d'un pays et qu'elle mérite une priorité absolue* " et qui considèrent que " *L'enseignement technique et professionnel ne bénéficie toujours pas, en France, de la priorité qu'il mérite* ". C'est ce que nous nous évertuons à rappeler à chaque diminution d'horaires d'enseignement et à chaque réduction des exigences pour l'obtention des diplômes (CCF en particulier).

D'accord aussi quand le rapport met l'accent sur une " *inadéquation persistante entre l'offre de l'Education Nationale et les besoins des entreprises* " et déplore une orientation des jeunes qui ne s'opère qu'en fonction des places disponibles dans les différentes filières et non des besoins.

D'accord encore quand les auteurs affirment que l'objectif en matière de formation continue consiste à offrir à tout salarié une " *progression d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie active* " \*.

## Des solutions qui nous laissent toutefois très sceptiques

### • Pour la formation initiale d'abord

La 14<sup>e</sup> proposition du rapport recommande de " *systématiser la présence des entreprises dans la gouvernance de l'enseignement technique et professionnel au niveau des établissements (conseils d'administration), des Régions (établissement des cartes de formation) et au niveau national* ". Cette disposition révèle une certaine méconnaissance du sujet : des représentants d'entreprises siègent déjà dans les conseils d'administration des lycées (professionnels en particulier), cela ne résout pas pour autant les questions d'orientation ou d'offres de stages. Par ailleurs les entreprises siègent dans les

commissions professionnelles consultatives (CPC) qui définissent au niveau national les diplômes du CAP au BTS. Certes les CPC ne traitent pas des programmes de la voie générale et la multitude de votants sous-informés au Conseil Supérieur de l'Education permet de faire passer les textes les plus iniques comme la réforme des lycées, le bac pro en 3 ans, ou la transformation de STI en STI2D. Ainsi, allant à l'encontre des intérêts de l'industrie qui n'a pas uniquement besoin d'ingénieurs et en leurrant les jeunes, on promet un accès facilité aux écoles d'ingénieurs à des élèves de STI2D qui ne le souhaitent pas nécessairement et on vide de leur spécificité technique des spécialités de baccalauréat technologique recherchées par les entreprises. Et qu'on ne nous dise pas que ces filières étaient désertées et que la réforme a fait des miracles ! Au même titre que les entreprises n'ont pas nécessairement besoin de titulaires d'un bac pro pour conduire un poids lourd, elles n'ont pas toujours besoin d'ingénieurs pour assurer l'encadrement intermédiaire crucial dans un univers automatisé. **Telle est l'adéquation indispensable que la présence d'un représentant d'entreprise au CA d'un lycée ne saurait à elle seule permettre.**

Le rapport préconise le rapprochement des entreprises et de la formation initiale, notamment par une augmentation significative du nombre de stages et de visites d'enseignants et d'élèves dans les entreprises ce qui favoriseraient ainsi " *une meilleure connaissance de l'entreprise et de son rôle dans la société* ". Les vertus des stages sont évoquées pour souligner les liens entre enseignement supérieur et entreprises : nous approuvons le rapprochement recommandé et le fait que les jeunes puissent se faire une idée sur le tissu économique au moyen de stages d'observation de courte durée. Nous restons interloqués par le fait qu'on puisse assimiler un élève ingénieur ou un doctorant qui réalise un travail de recherche en entreprise et un collégien qui s'interroge sur son devenir.

**Que dire enfin de la 15<sup>e</sup> proposition qui vise " le doublement du nombre de formations en alternance pendant le quinquennat "** et de l'invitation faite aux entreprises à " *développer leurs actions d'apprentissage et de professionnalisation* " afin de doubler, sur la durée du quinquennat, le nombre de formations en alternance ? Rappelons que la même préconisation avait été faite par le précédent gouvernement sans pour autant avoir été suivie d'effet faute de capacité des entreprises à accueillir des apprentis.

Tout d'abord on oublie de définir l'alternance et l'apprentissage avant de rappeler qu'une formation en entreprise produit déjà des miracles " comme en Allemagne ". Si les effectifs de l'apprentissage ne connaissent d'augmentation qu'au-delà du bac c'est essentiellement en raison de la maturité intellectuelle des apprentis majeurs. Ils sont donc moins chronophages et plus rentables que de jeunes adolescents. Les auteurs de cette préconisation semblent aussi oublier les restrictions réglementaires en vigueur pour les mineurs dans le milieu professionnel qui les rendent inopérants dans certains métiers. Précisons enfin que le baccalauréat professionnel offre déjà de nombreuses périodes de formation en entreprise tout en assurant un enseignement général minimum, gage de capacité à se former à nouveau au cours de sa carrière. Ne mélangeons donc pas tout !

#### • Et pour la formation continue

La 16<sup>e</sup> proposition demande " *aux partenaires sociaux de négocier les modalités de mise en œuvre d'un compte individuel de formation, crédité soit au début de la vie active, soit chaque année, et attaché non au statut, mais à la personne* ". Proposition judicieuse mais qui prendra du temps à mettre en place.

Nous sommes de fervents partisans de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) qui reste trop méconnue et souhaitons vivement que l'objectif assigné à la formation continue soit atteint (cf. \*p.3). Toutefois, on sait que les plus grands consommateurs de formation continue en entreprise sont les cadres déjà titulaires des plus hauts diplômes et que la formation continue est plus accessible aux salariés des grands entreprises plutôt qu'à ceux des petites. Et là, clairement on ne se pose pas la bonne question. Les plus diplômés sont aptes à définir leur besoin de formation, à chercher sur le marché ce qui

leur convient et à monter un dossier pour justifier leur demande. En revanche, **les personnes sans diplôme ou avec un diplôme de niveau V sont dans la plupart des cas des personnes pour qui l'école est un mauvais souvenir et qui ne souhaitent surtout pas y retourner, ne percevant le bénéfice qu'une formation peut leur apporter. Rappelons que lors des réunions de la concertation, la première demande des représentants des employeurs a été de lutter contre l'illettrisme, source de danger potentiel, y compris et surtout pour un personnel d'exécution. Et c'est d'ailleurs pour ces publics particulièrement fragiles (faible formation initiale et petites entreprises) que nous avons tenu à défendre le réseau des GRETA, son maillage territorial et sa souplesse pour répondre à des demandes spécifiques.**

Tous les acteurs de la formation, l'Education nationale en premier chef, sont donc appelés à s'investir pleinement autour de la problématique de la compétitivité industrielle. Rappelons ici que le précédent gouvernement avait déjà préparé la généralisation de la formule de l'alternance en dernière année de Bac Pro et de CAP pour laquelle il était convenu que tous les élèves passent 50% de leur temps en entreprise. Il y a fort à parier que de nouvelles mesures soient lourdes de conséquences sur l'organisation et le contenu des formations dans nos lycées technologiques et professionnels. **Est-ce une si bonne idée que notre institution devienne le prestataire exclusif de notre industrie ? Nous ne retrouvons pas dans ces projets les valeurs de l'école républicaine et émancipatrice que nous souhaitons promouvoir au SNALC.**

**Anne-Marie LE GALLO-PILEAU**  
**Gaëtan MALEJACQ**  
*Responsables de l'enseignement  
professionnel et technologique*

## Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- **BTS « services informatiques aux organisations ».** Cahier des charges national concernant l'épreuve E4 «conception et maintenance de solutions informatiques». BO n°42.
- **Formation continue.** Liste des Greta labellisés GretaPlus au 25 septembre 2012. BO n°42.
- **Baccalauréats général et technologique.** Langues étrangères et régionales pouvant faire l'objet d'épreuves de langues vivantes. BO n°41.
- **Diplôme supérieur d'arts appliqués.** Procédure de demande d'autorisation d'ouverture des formations conduisant au DSAA. BO n°41.
- **Diplôme des métiers d'art.** Habilitation des établissements à dispenser la formation conduisant au DMA. BO n°41.
- **BTS.** Epreuve de langues vivantes étrangères. BO n°39.
- **BTS « Services informatiques aux organisations » :** définition et conditions de délivrance. BO n°39.

# Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE auprès du RECTORAT
AIX MARSEILLE	<b>M. Thierry Tirabi</b> - (Vice-Pdt) <b>M. Gilbert Aguilar</b> Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	<b>M. Marc Silanus</b> snalc.am@laposte.net	<b>SNALC - M. Didier Anastay</b> - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	<b>M. Thierry Tirabi</b> <b>M. Gilbert Aguilar</b> snalc.am@laposte.net
AMIENS	<b>M. Martial Cloux</b> - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	<b>M. Patrice Leloir</b> 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	<b>SNALC - M. Fleury</b> 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	<b>M. Philippe Trépagne</b> - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
BESANCON	<b>Mme M. Houel</b> - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	<b>Mme Sylvie Prévot</b> prevot-michel@wanadoo.fr Tél 06.33.26.99.13	<b>M. Gilles Chambaret</b> 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	<b>Mme Michèle Houel</b> (voir col. Présidente) Vice-Pdt <b>Mme A.-M. Marion</b> - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	<b>M. François Lehec</b> - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	<b>Mme Marie-Thérèse Alonso</b> 43, av. Gallieni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	<b>M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC</b> 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	<b>M. Philippe Laforgue</b> - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	<b>M. Henri Laville</b> - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	<b>Mme Anne Parléani</b> 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc.sd14@wanadoo.fr	<b>SNALC - M. Patrick Buhot</b> 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalcbn-tres14@orange.fr	<b>M. Henri Laville</b> (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	<b>M. Jean-René Lanaret</b> 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - snalc.auvergne@bbox.fr	<b>Mme Isabelle Defix</b> - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 - Couron d'Auvergne isalionel@orange.fr	<b>Mme Nicole Duthon</b> - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	<b>Mme Duthon</b> (voir col. Trésorier) <b>Mme Vautrin</b> - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	<b>M. Lucien Barbolosi</b> Tél 06.80.32.26.55	<b>Mme Sylvie Chiariglione</b> Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	<b>SNALC - M. André Agostini</b> Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	<b>M. Pierre D. Ramacciotti</b> - Tél 06.11.27.16.35 <b>Mme R-Marie Biancardini</b> - Tél 06.18.53.80.83
CRETEIL	<b>M. Loïc Vatin</b> - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	<b>Mme Marie-Hélène Burnouf</b> 33, rue de Seine 75006 Paris	<b>SNALC - Mme Damienne Vatin</b> 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	<b>M. Emmanuel Protin</b> Tél 06.17.82.23.05 - pressesnalc@snalc.fr
DIJON	<b>Mme Françoise Morard</b> 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	<b>Mme Line Godfrey</b> 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	<b>M. Bernard Thiebaut</b> 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaut@wanadoo.fr	<b>Mme Françoise Morard</b> (voir col. Présidente) <b>M. Bernard Thiebaut</b> (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	<b>Mme Renée Damesin</b> - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	<b>Mme Marie-José Fedorko</b> marie-jose.fedorko@ac-grenoble.fr	<b>M. Charles Goepfert</b> 21 bis boulevard Gambetta - L'Opaline 73000 Chambéry	<b>Mme Renée Damesin</b> (voir col. Présidente)
LILLE	<b>M. Benoît Theunis</b> - snalclille@voila.fr 6, rue de la Métrairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	<b>M. G. Petitberghien</b> - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	<b>Mme Rots</b> - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	<b>M. Grégory Petitberghien</b> (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	<b>M. Frédéric Bajor</b> - f.bajor@gmail.com Le Mazoudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	<b>M. Olivier Jaulhac</b> 50, av. du G <sup>l</sup> Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	<b>SNALC - M. Saillol</b> 6, rue Monnet - 23000 Guéret	<b>M. Oger</b> (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app <sup>t</sup> 64 - 87100 Limoges ogrefrederic@orange.fr
LYON	<b>M. Christophe Paterna</b> - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	<b>M. André Godet</b> 18, rue Etienne Dolet - 69170 Tarare snalc-lyon@orange.fr	<b>Mme Catherine Dubar</b> 29 bis rue de la favorite - 69005 Lyon Tél 06.19.72.84.93	<b>Mme Sylviane Arweiler</b> - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
MONTPELLIER	<b>M. Karim El Ouardi</b> - Tél 06.50.28.01.24 52 av. du cdt soubielle - 66000 Perpignan president.snalcmontpellier@gmail.com	(voir col. Président)	(voir col. Président)	<b>Mme Florence Costa</b> - 04.66.23.98.46 vallesoaino@gmail.com et <b>M. G. Balitrand</b> 06.64.30.37.97 - georgesbalitrand@orange.fr
NANCY METZ	<b>Mme Elisabeth Exshaw</b> - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	<b>Mme Anne Weiersmuller</b> T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX <sup>ème</sup> Corps - 54000 Nancy	<b>SNALC</b> 3, av. du XX <sup>ème</sup> Corps - 54000 Nancy	<b>Mme Anne Weiersmuller</b> Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	<b>M. Hervé Réby</b> - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	<b>Mme Marie-Christine Ferrere</b> 11, rue des Aubépines - 44980 S <sup>m</sup> Lucie sur Loire snalc.nantes@orange.fr	<b>SNALC - M. Axel Bergeron</b> 1, avenue des quatre vents 44210 Pornic	<b>M. Hervé Réby</b> (voir col. Président)
NICE	<b>Mme Dany Courte</b> - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	<b>Mme Françoise Tomaszuk</b> Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	<b>SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc</b> 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	<b>Mme Dany Courte</b> (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	<b>M. François Tessier</b> - Tél 06.47.37.43.12 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonard.Tessier@ac-orleans-tours.fr	<b>M. Laurent Chéron</b> - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleans-tours@wanadoo.fr	<b>SNALC - 6, rue J.-B. Clément</b> 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	<b>M. Laurent Chéron</b> (voir col. Secrétaire)
PARIS	<b>Mme Manuelle Gobert</b> - SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	<b>M. Mathieu Malmouvais</b> SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris	<b>Mme Catherine Joubert</b> SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris	<b>Mme M. Gobert et Mme K. Turoche</b> - SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	<b>M. Toufik Kayal</b> - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	<b>M. Alain Roche</b> 8, av. Louis Dognan - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	<b>Mme Elodie Le Droucpeet</b> 8, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	<b>M. Toufik Kayal</b> (voir col. Président)
REIMS	<b>Mme Béatrice Julion</b> - snalcrcims@laposte.net 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy Tél 06.16.51.27.87	<b>Mme Marie-Françoise Barillot</b> 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	<b>M. Thierry Koessler</b> 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr - Tél 03.26.87.19.98	<b>Mme Béatrice Julion</b> (voir col. Président)
RENNES	<b>M. Sébastien Robreau</b> - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	<b>M. Gaëtan Maléjacq</b> - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	<b>M. Philippe Auriol</b> - auriolphilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	<b>Mme Brigitte Ayala</b> - snalc.35@orange.fr Les Riats - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	<b>M. Pradel</b> - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M <sup>l</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 02.62.21.70.09 Fax 02.62.21.73.55	<b>M. Ph. Peyrat</b> - phil.peyrot@orange.fr 375, rue M <sup>l</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	<b>M. Patrick Hamel - SNALC</b> 375, rue M <sup>l</sup> Leclerc - 97400 St-Denis	<b>M. Jérôme Motet</b> 375, rue M <sup>l</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
ROUEN	<b>M. Thieff</b> - snalcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	<b>M. Nicolas Rat</b> - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	<b>SNALC - Mme de Bigault de Granrut</b> 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	<b>M. Nicolas Rat</b> (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	<b>Mme Anne Spicher</b> - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Taurellus - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	<b>Mme Gabrielle Spicher</b> 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	<b>Mme Nathalie Sutter</b> 20, rue Kirchloch - 67240 Schirrhein	<b>Mme Gabrielle Spicher</b> - Tél 06.83.29.12.45 <b>Mme Henriette Ludwig</b> - Tél 03.89.77.52.56 <b>M. Jacques Bollenot</b> - Tél 06.73.15.47.24
TOULOUSE	<b>M. J-F Berthelot</b> - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalctoulouse.web12.fr	<b>M. Pierre Van Ommeslaeghe</b> - snalc.12@snalc.fr 22, av. du Rouergue - 12310 Bertholène 05.65.74.49.70 - 06.80.59.37.23	<b>Mme Marie-Hélène Piquemal</b> 5, rue Bardou - app <sup>t</sup> . A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	<b>Mme Sylvie Compte-Sastre</b> - Tél 06.74.05.29.80 <b>M. Florian Marty</b> - Tél. 06.03.38.36.79
VERSAILLES	<b>M. Frédéric Seitz</b> - 06.95.16.17.92 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	<b>Mme Anna Delmon</b> - 06.95.33.13.45 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	<b>SNALC</b> 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Frédéric Seitz</b> (voir col. Président)
DETACHES ETRANGER OUTRE-MER	<b>M. Frantz Johann vor der Brügge</b> 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	<b>Mme Anna Delmon</b> Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>SNALC</b> Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Frantz Johann vor der Brügge</b> (voir col. Président)



**La protection  
syndicale et juridique**

**Bulletin d'adhésion**

à renvoyer accompagné de votre règlement  
à SNALC – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS (ou à votre section académique)

**ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :**

**agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...**

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

**Soit une économie de 25 à 30 euros incluse, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation**

Académie de .....

Adhésion       Renouvellement

Madame       Mademoiselle       Monsieur

**NOM USUEL** .....

née ..... **Prénom** .....

Date de naissance [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ]

Adresse .....

[ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ]

Tél. fixe [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

Mobile [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

Courriel .....

**Corps** ..... **Discipline** .....

Cl norm    Hcl   **Ech.** ..... Depuis le [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

Stagiaire       TZR       Enseignement privé s/c

CPGE    PRAG    PRCE    STS    Sections internationales

Chef de travaux    Formateur IUFM    CNED    GRETA

Etablissement d'exercice 2012/2013 code [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ]

Nom .....

[ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ]

**Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) S1 (délégué SNALC) de votre établissement.**

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de [ ] € → :

par prélèvement mensualisé reconductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Comparons **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Comparons **
AGREGES et PRAG Classe Normale				CERTIFIES, PRCE, CPE, P-EPS, PLP Classe Normale			
<b>STAGIAIRES : 69 €</b>							
3	159 €	54	-14 €	3	139 €	47	-10 €
4	179 €	61	-10 €	4	159 €	54	-7 €
5	199 €	68	-10 €	5	169 €	57	-7 €
6	211 €	72	-10 €	6	179 €	61	-7 €
7	221 €	75	-14 €	7	189 €	64	-7 €
8	228 €	78	-21 €	8	199 €	68	-7 €
9	233 €	79	-30 €	9	209 €	71	-10 €
10	239 €	81	-35 €	10	216 €	73	-12 €
11	245 €	83	-40 €	11	225 €	77	-15 €
AGREGES Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIES, P-EPS, PLP, CPE Hors Classe			
1 à 6	260 €	88	-45 €	1 à 7	240 €	82	-25 €

DISPONIBILITE, CONGE PARENTAL, Contractuels, Vacataires, M.A, Assistants Education, Adjoint administratifs (Adjaenes)	60 €
PROFESSEURS DES ECOLES, DIRECTEURS, INSTITUTEURS Secrétaires administratifs (Saenes), Assistants sociaux	90 €
RETRAITE, CLD NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal)	125 €
Attachés / PEGC / CE EPS / Adjoint d'Enseignement / Infirmiers	180 €
CASU / IEN / IPR / Personnels de Direction	250 €

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

\* Coût réel après impôts : 66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion.

\*\* Moyenne des 3 principaux syndicats nationaux, sans protection juridique (soit environ une économie supplémentaire de 30 € incluse dans votre cotisation).

Cotisation de base (cases bleutées) : [ ]

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 % [ ]

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 % [ ]

Sous Total S/T (arrondir à l'euro) : S/T = [ ] €

COUPLE avec ..... : - 25% de S/T (-25% pour chaque membre du couple) [ ]

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 € [ ]

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> chevrons : + 7 € [ ]

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC) [ ]

MONTANT A REGLER (arrondir à l'euro) : [ ] €

